Sinistres en mer

Londres, 20 juillet. — Un schooner anglais a fait naufrage dans la baie de Douglas, dans l'île de Man. On dit qu'un grand nombre de personnes assistaient du rivage à ce sinistre en spectateurs impuissants. Deux vapeurs et un bateau de pêche se sont portés au secours du schooner, mais en arrivant sur les lieux ils ne recueillirent plus que des débris. Le capitaine et trois hommes ont péri.

Buenos-Ayres, 20 juillet.— Le commandant de la canonnière que l'on supposait avoir recueilli un équipage en mer annonce qu'il ignore le sort des cinquante-huit hommes de l'équipage du *Rosale*.

L'affaire Beltcheff. — Le jugement

Sofia, 20 juillet. — Hier se sont terminés, devant la cour martiale, les débats de l'affaire Beltcheff, qui ont été suivis avec une curiosité passionnée dans toute la Bulgarie. Après dix heures de délibération, la cour a prononcé le jugement suivant : Milarof, Popof, Gheoghieff et Alexandre Karagulof sont condamnés à mort. Six sont acquittés. Les autres sont condamnés à des peines variant entre seize mois et quinze ans de prison. Karavelof est condamné à cinq ans de prison.

La nourriture de nos soldats

On lit dans la *Presse*:

« Un cas d'indiscipline, d'une réelle gravité, vient, dit-on, de se produire dans la garnison de Vincennes.

» Voici les faits, tels qu'ils nous sont rapportés:

» Depuis assez longtemps déjà, nos soldats se plaignaient de la mauvaise qualité et de l'insuffisance de la nourriture qui leur était donnée.

» Leurs réclamations et leurs protestations répétées n'aboutissant pas, une section d'infirmiers décida, d'un commun accord, de protester plus énergiquement en se refusant à descendre de la chambrée, jusqu'à ce qu'on ait fait droit à leurs réclamations.

» Leurs chefs, malgré de sévères remontrances, impuissants à empêcher cette manifestation, firent conduire tout d'abord cinq des infirmiers au cachot.

» Mais voyant l'impossibilité de calmer les esprits et craignant que cette affaire ne s'ébruitât, les cinq prisonniers furent remis en liberté et, pour calmer les mécontents, on leur promit que des ordres allaient être donnés pour mettre fin à cet état de choses.

» Ces faits, qui se seraient passés il y a une huitaine de jours, et que nous tenons d'une source malheureusement bien informée, sont si invraisemblables, que nous hésitons à y ajouter foi.

» Nous espérons qu'un démenti catégorique se fera sur des bruits si fâcheux, qui prennent dans divers milieux une véritable consistance.

Le cabinet Canovas

Madrid, 20 juillet. — La Chambre continue la discussion relative à la politique douanière du gouvernement. M. Sagasta blâme la conduite du gouvernement, notamment dans ses rapports commerciaux avec la France. Si le gouvernement s'était montré moins maladroit, il aurait pu obtenir de la France plusieurs avantages.

M. Canovas répond que la conduite de la France a été le résultat d'une politique douanière générale imposée par la majorité des Chambres. Le gouvernement n'a pu faire aucune exception en faveur de l'Espagne.

Le ministre ajoute que la reconstitution du vignoble français et l'accroissement de la production des vins en Algérie doivent entraîner forcément une diminution dans l'exportation des vins espagnols en France. L'ordre du jour de confiance accepté par le gouvernement est adopté par 157 voix contre 75. La séance est levée un peu avant minuit. Le décret suspendant la session sera lu demain à 3 heures. M. Canovas annonce à la Chambre que les Cortès seront rouvertes prochainement.

Madrid, 20 juillet. — Chambre. — M. Canovas lit le décret suspendant la session des Cortès. La séance est levée aux cris de : Vive le roi! poussés par la majorité.

La catastrophe de Saint-Gervais

L'ENTERREMENT DES ARMENTIÉROIS

L'arrivée des corps à la gare

Mercredi à 7 heures 25 arrive le train spécial amenant les restes des victimes de Saint-Gervais. MM. Parent, Dufour-Lescornez, Dutilleul en descendent, ainsi que M. Paul Lambert. Les parents des victimes sont présents, et après une manœuvre, le train étant amené au premier quai, M. Téniers, commissaire spécial, et M. Salomé, commissaire de police, font procéder à l'ouverture des six fourgons de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée qui contiennent les corps. Les cercueils de MM. Emile et Louis Cary, Edouard et Jules Dufour, Lambert et Brasme sont descendus successivement et portés dans la chapelle ardente.

La levée des corps

A neuf heures déjà la circulation était obstruée sur la place de la Gare et beaucoup de personnes amies n'ont pu avoir accès à la chapelle ardente. Les sociétés qui ont tenu à faire partie du cortège sont là toutes à 9 h. 1/2, la foule émue ne cesse de s'accroître et noircit déjà la rue Nationale et la rue de la Gare. A dix heures, arrive le clergé, et la levée des corps est faite par M. Huet, curé de l'église Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Le cortège

Le cortège se met lentement en marche. En tête viennent une partie des enfants des écoles, une délégation de l'institution St-Jude, à laquelle ont appartenu les victimes, les sociétés chorales : les Intimes, la Lyre Nationale, les Pauvres et Fiers, l'Union des Trompettes. La Fanfare précède ces sociétés, jouant des marches funèbres, ainsi que la Société Philharmonique, qui exécute la marche funèbre *Le Deuil*, et la grande marche funèbre de Chopin.

L'émotion la plus vive étreint la foule, et beaucoup de personnes, même étrangères, ne peuvent retenir leurs larmes. D'abord vient le corps de M. Paul Brasme, puis celui de M. Albert Lambert, puis ceux de MM. Louis et Emile Cary, dont les cercueils sont portés côte à côte, enfin ceux de MM. Jules et Edouard Dufour, dont le deuil est conduit par M. Paul Dufour, leur frère, âgé de 20 ans à peine, et brigadier au 27e régiment d'artillerie.

M. Fauvergue, maire; M. Dansette, premier adjoint, et le Conseil municipal précèdent les familles.

Dans l'affluence énorme qui formait le cortège et qu'on peut évaluer à 2,000 personnes au moins, on remarquait MM. Pajot, sénateur ; Jean Plichon, député ; Pierre Plichon ; des Rotours, député ; Hié, maire de Bailleul ; Edouard Miellez, président de la Chambre de commerce d'Armentières ; Emile Delesalle, ancien président de la Chambre de commerce de Lille ; Edouard Agache, président de la Société industrielle du Nord ; Laurent, de Tourcoing ; Paul Le Blan, Gustave Dubar, Henri Decroix, Ernest Bocquet, Vial, Villard, Gustave Catel, G. Bocquet, Charles Delesalle, Tairiez, Chas, ancien maire d'Armentières, etc.

A l'église Notre-Dame

Il est 10 h. 1/2, quand le cortège arrive à l'église Notre-Dame, qui est comble. Au milieu de la messe, une allocution est prononcée par le P. Labis.

Au cimetière

Le cortège prend alors le chemin du cimetière ; la pluie commence à tomber et rend le spectacle plus attristant encore. Les quatre voitures arrivent au cimetière à une heure. On procède à l'inhumation, puis les amis se réunissent autour du calvaire, où deux discours sont prononcés.

M. Fauvergue, maire d'Armentières, fait un éloge ému de ces six jeunes gens qui, se trouvant à la tête d'une belle fortune, en usaient d'une manière libérale et digne.

M. Remy Salmon, un jeune homme, ami personnel des victimes, a pris ensuite la parole : pendant une demi-heure il a entretenu l'assistance des regrets unanimes soulevés par ces morts prématurées ; il a conclu en exprimant le vœu que ces solennelles funérailles servent au moins d'adoucissement à la douleur profonde des familles Cary, Dufour, Brasme et Lambert.

La cérémonie est terminée à deux heures, et la foule se retire vivement impressionnée.

* *

Genève, 20 juillet. — Les gendarmes ont retrouvé ce matin, à Carange, le corps d'un jeune garçon de dix ans, dont la tête était fracturée et les membres couverts d'ecchymoses. Ce corps charrié par l'Arve, est probablement celui d'une victime de la catastrophe de Saint-Gervais.

Saint-Gervais, 20 juillet. — On vient de découvrir encore à Bionnay le cadavre d'un des enfants de M. Romagny, ardoisier ; c'est le quatrième sur cinq.

Le cadavre étant déjà en putréfaction, personne n'osait le toucher. Seul M. Frarier, chef cantonnier, a osé le prendre pour le mettre en bière. Ce modeste fonctionnaire mérite des éloges pour sa belle conduite durant toute la semaine.

Hier, on a exhumé le cadavre d'une personne de nationalité allemande; plusieurs membres de sa famille ont été victimes de la catastrophe.

Le mauvais temps continue et gêne beaucoup les travaux de déblaiement et de recherche au Fayet.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Dans le canton de Trélon, la lutte sera des plus vives. M. Carnoye, industriel à Fourmies, pose sa candidature radicale socialiste contre celle de M. Boussus, opportuniste sortant.

La candidature de M. Carnoye a été acclamée dans une réunion collectiviste; M. Carnoye est, on le sait, le seul patron qui, lors des évènements de Fourmies, ait refusé de signer l'adresse collective des industriels de Fourmies-Wignehies.

Ajoutons que le bruit court que M. Boussus ne se représenterait pas.

Le *Libéral*, de Cambrai, publie la lettre suivante, que M. Ludovic Defaux vient d'adresser à M. Delcroix conseiller général du canton de Carnières :

« Mon cher conseiller général,

» Décidé à ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat au conseil d'arrondissement, je vous prie de vouloir bien faire connaître ma décision à mes amis, et de leur exprimer toute ma reconnaissance pour le concours dévoué qu'ils n'ont cessé de me prêter.

» Soyez persuadé que je serai toujours heureux de lutter avec vous pour faire triompher la cause de la République.

» Veuillez agréer, etc. » Ludovic DEFAUX. »

En dehors de ces quelques informations, nous avons peu de nouvelles à ajouter. Signalons, comme officiellement posées au conseil général, les candidatures de MM. des Rotours à Orchies, Evrard Eliez à Berlaimont, Morcrette-Ledieu à Clary.

PAS DE NEZ !

— Est-ce iris, chypre ou bergamote,
Ce fin parfum ?... — Vous retardez,
Mon cher, et votre nez radote :
C'est du Congo, signé Vaissier !

Mme Pulcher, à l'inventeur du Savon du Congo, 31485

Paris. — GRAND HOTEL FRASCATI recommandé aux familles Roubaisiennes et Tourquennoises. Maison de 1er ordre, 41, rue Vivienne (entre la Bourse et les grands boulevards), L. QUÉNÉE, propriétaire. 62560

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES FUNÉRAILLES

DE MM. ALEXANDRE ET ERNEST VINCHON

Les funérailles de MM. Alexandre et Ernest Vinchon ont eu lieu jeudi matin au milieu d'une énorme affluence, encore sous le coup de l'épouvantable catastrophe dans laquelle nos regrettés concitoyens ont trouvé la mort. On peut dire, sans l'ombre d'une exagération, que tout Roubaix a assisté à ces obsèques solennelles et émouvantes d'un père et d'un fils emportés à la même heure, dans un même cataclysme. Si des milliers d'amis, comprenant tout ce qui a un nom dans l'industrie roubaisienne, lilloise, tourquennoise, mêlés aux hommes du peuple et aux ouvriers de M. Vinchon, se trouvaient dans le cortège funèbre — plus de vingt-cinq mille personnes formaient la haie, une quintuple haie, sur le parcours, depuis la maison mortuaire jusqu'à l'église Notre-Dame.

Longtemps avant dix heures, c'était, de tous les points de la ville, un pèlerinage vers la rue du Grand-Chemin, qui fut bientôt encombrée. Dans la maison mortuaire, une véritable procession défilant devant les cercueils, placés au milieu d'une splendide chapelle ardente, éblouissante de lumières, et imprégnée du parfum des fleurs.

La levée des corps a été faite, à dix heures et demie, par M. le chanoine Evrard, accompagné d'un nombreux clergé. Le cortège s'est ensuite formé et s'est rendu en l'église Notre-Dame, par les rues des Champs, de la Gare, Nationale, Nain, des Lignes et la place Notre-Dame, dans l'ordre suivant :

La Croix et les acolytes ;

Le clergé ;

Les couronnes, au nombre d'une quarantaine, toutes plus belles les unes que les autres : citons celle offerte par les employés de la filature et de la retorderie et celle des ouvriers des mêmes établissements ; celle de la corporation des peigneurs ; celle offerte par le personnel du peignage à M. Ernest Vinchon ; celle des engagés conditionnels de 1889 à M. Ernest Vinchon ; la couronne de l'Association des propriétaires des appareils à vapeur et celle du personnel de cette société; la couronne offerte par des amis à leur « regretté compagnon d'armes »; les couronnes de la *Cœcilia* et de la *Lyre Roubaisienne*, dont M. Alexandre Vinchon était membre protecteur ; la couronne de la société « des Chasseurs d'Heyst-sur-Mer » (Belgique) ; enfin une quantité d'autres couronnes apportées par des amis, les membres de la famille, les ouvriers. La plupart des couronnes étaient accompagnées de délégations;

La superbe couronne du club hippique de Roubaix portée par le chef de piste de cet établissement;

Le corbillard de M. Ernest Vinchon, couvert de couronnes;

La couronne de l'Institut Turgot, accompagnée de plusieurs élèves;

L'immense et merveilleuse couronne offerte par le peignage de M. Alexandre Vinchon;

Le corbillard de M. Alexandre Vinchon, qui, lui aussi, disparait littéralement sous les fleurs;

La Chambre de commerce de Roubaix représentée par MM. Henry Mathon, président; François Roussel, Lestienne, Gustave Watine, Auguste Delannoy, Eloy-Duvillier, Louis Cordonnier, Georges Motte, Emile Roussel et Théophile Leuridan, secrétaire.

La chambre de commerce de Tourcoing, représentée par MM. E. Jourdain, président, D. Leurent, Scalabre, François Masurel-Jonglez, P. Desurmont, P. Lemaître, J.-B. Desurmont, P. Dubrulle, Ed. Flipo, T. Herbaux - Hassebroucq, Tiberghien-Motte et Pollet-Hassebroucq ;

Le conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts industriels représenté par MM. Henri Verlais, administrateur, Ryo, Adolphe Prouvost, Riche, Edouard Dupire ;

Le personnel enseignant et les surveillants de l'Ecole nationale ;

La famille : le deuil était conduit par M. Alexandre Vinchon fils, Eloy-Vinchon, Richard Desrousseaux-Vinchon, Requillart-Vinchon et Jean-Baptiste Scrépel.

Les cordons du poêle sont tenus, pour le corbillard de M. Vinchon fils, par MM. Albert Jonville, Edouard Desrousseaux, de Roubaix; Louis Lorthiois, Paul Dubrulle, Antoine Destombes, de Tourcoing ; Charles Wauty, de Douai ; pour le corps de M. Vinchon père, par MM. Julien Lagache, ancien maire, vice-président du Conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts Industriels; Henry Mathon, président de la Chambre de Commerce; Isaac Crothers, président de la corporation des peigneurs; Kolb, président de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur; Mathelin, ingénieur, directeur des ateliers de construction de la Compagnie de Fives-Lille; Carlos Delattre, ancien vice-président de l'Ecole nationale des Arts Industriels; Louis Watine, membre de la corporation des peigneurs ; J. Dubrulle, ancien élève de l'école de Châlons, ami du défunt.

M. Vel-Durand, préfet du Nord, a fait connaître à la famille de M. Alexandre Vinchon qu'il avait le vif regret de ne pouvoir assister aux funérailles, étant retenu à Avesnes : il s'est fait représenter par M. Facon, vice-président du Conseil de Préfecture; M. Lecocq, chef de division à la préfecture et M. Beaumont, son chef de cabinet.

Dans l'immense assistance, reconnu : M. Achille Scrépel, sénateur ; le corps des ingénieurs départementaux ; M. Léon Motte, président du Tribunal de commerce, et MM. les juges, Henri Teraynck, François Roussel fils, Carré, Emile Bossut, H. Carissimo, Stéphane Wibaux, Junker, Louis Derville, Ferdinand Leborgne ; MM. Branquart, Milbéo, Coutelier et Desobry, adjoints au maire ; une quinzaine de conseillers municipaux ; M. Henri Deschamps, conseiller d'arrondissement ; MM. Daudet et Léon Allart, anciens maires de Roubaix ; MM. A. Faidherbe, P. Destombes, P. Watine et J.-B. Pennel anciens adjoints, collègues de M. A. Vinchon ; la plupart des membres de l'ancien Conseil municipal; MM. Pluquet, maire de Croix, et Henri Pollet, maire de Wattrelos; M. Sasselange, adjoint au maire de Tourcoing, et plusieurs conseillers municipaux de cette ville; M. Cavru, officier de la Légion d'honneur, ancien commandant, ami personnel du défunt; les peintres J.-J. Weerts, Cogghe et Krabansky ; MM. Leliau, inspecteur principal de la Compagnie du Nord ; Obry, Soubeyran et Gruson, ingénieurs ; M. Desmazières, conseiller général de Lille ; M. Masquelier, maire de Flers ; M. Scrive-Bigo, de Lille ; M. Jean Lefebvre, Président du Cercle du Commerce de Roubaix ; M. Charles D'Hallain, président du Bureau de Bienfaisance ; M. Dansette, conseiller général d'Armentières; M. Broyer, ancien commissaire central ; M. Gustave Dubar, directeur de l'*Echo du Nord* ; M. Sayet, secrétaire général de la Mairie, la plupart des employés de la Mairie ainsi que les chefs des services municipaux ; M. Barroyer, commissaire central ; M. Corbière, lieutenant de gendarmerie; des délégations des facteurs des postes, de l'octroi, de la police, de la gendarmerie; des membres de l'armée, du clergé et des communautés religieuses, etc.

On remarquait les nombreux ouvriers de la maison Vinchon, qui fermaient le cortège, et sur la figure desquels se lisait une réelle tristesse.

Au moment où le cortège débouche sur la place Notre-Dame — où un service d'ordre a été assuré — celle-ci est bondée d'une foule respectueuse et sympathique : toutes les fenêtres des maisons comme les abords de l'Eglise sont pris d'assaut. Des milliers de personnes s'entassent dans l'église à la suite du cortège, mais l'assistance est tellement nombreuse qu'elle reflue jusqu'au milieu de la place.

Les corps sont placés sous deux catafalques ruisselants de lumières; le chœur est entièrement tendu de noir.

La messe est célébrée par M. le chanoine Evrard, doyen de la paroisse; remarqué dans les stalles du chœur, au milieu d'un très nombreux clergé, M. Chabé, supérieur du Collège et MM. Tilmant et Debacker, curés de Sainte-Elisabeth et du Saint-Sépulcre.

L'offrande a eu lieu de deux côtés à la fois : l'affluence était telle que la circulation dans l'église est devenue en ce moment presque impossible ; l'offrande s'est d'ailleurs prolongée jusqu'à la fin de la messe.

La splendide marche funèbre de Guilmant a été jouée pendant l'offertoire.

A midi, le cortège s'est reformé pour se rendre au cimetière. Sur le parcours se pressait une foule considérable dans laquelle dominaient les ouvriers. La haie était ininterrompue jusqu'au cimetière, où les corbillards sont arrivés à une heure moins le quart.

Autour du monument de la famille Vinchon-Scrépel, il y avait énormément de monde — jusqu'au bout des allées latérales. On a d'abord, au milieu d'une poignante émotion, descendu dans le caveau le cercueil, scellé et entouré d'un cordon blanc, de M. Alexandre Vinchon, puis celui de M. Ernest Vinchon. Les dernières prières ont ensuite été dites. Après le départ du clergé, cinq discours ont été prononcés par MM. Henry Mathon, président de la Chambre de Commerce ; E. E. Mathelin, ingénieur, directeur des ateliers de construction de la compagnie de Fives-Lille; Julien Lagache, vice-président du conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts industriels, ancien maire de Roubaix; Kolb, président de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur; Crothers-Holden, président de la corporation des peigneurs.

Tous ces discours, dont on trouvera ci-dessous le texte, témoignaient d'une profonde émotion qui a vivement impressionné tous ceux qui les ont entendus.

Les voici :

Discours de M. Henry Mathon

La triste nouvelle de la catastrophe de St-Gervais dans laquelle Vinchon père et fils ont trouvé la mort a retenti bien douloureusement dans notre cité.

J'ai le pénible devoir de vous dire ce que fut Alexandre Vinchon si connu et si aimé de tous, soit comme vice-président de la Chambre de commerce, industriel, père, gendre, parent et ami, laissant à d'autres plus autorisés que moi le soin d'énumérer les services publics qu'il a rendus.

Vice-président de la Chambre, l'on pouvait dire de lui qu'il était une lumière vive et pure dont chacun était heureux d'être éclairé, il jugeait les choses avec une impartialité et une justesse remarquable, il se chargeait avec complaisance d'étudier les questions les plus ardues, enfin il résumait les discussions de la Chambre avec un talent rare; sa perte laissera un grand vide parmi nous.

Ancien élève de Châlon, grâce à un travail persévérant, il sut conquérir l'estime et l'amitié de tous et de M. J.-B. Scrépel son patron qui lui accorda la main de sa fille; entrant alors dans le monde industriel, il s'y fit une large place en créant une grande filature de laine, puis un peignage considérable. Cette place eut été plus grande encore, s'il n'avait sacrifié à la chose publique une bonne partie de son temps et de son intelligence si remarquable en toutes choses. Sorti des rangs des travailleurs il ne l'a jamais oublié, il fut toujours de ses ouvriers l'ami sincère, dévoué et charitable les aidant de tout son pouvoir moralement et physiquement, c'était là une de ses grandes satisfactions et un des besoins de son cœur.

Il était le type de l'ami dévoué, il ne savait rien refuser de son temps, de ses démarches, de ses sacrifices de toutes natures, il se donnait tout entier, sa main gauche ignorait les bienfaits de sa droite.

Père, gendre, frère, parent, il aimait tous les siens plus que lui-même, la plus grande et la meilleure de toutes ses joies était de vivre entouré de sa famille, c'est ainsi qu'il désira être accompagné de son fils Ernest sur lequel reposait une partie de ses espérances. En ce terrible événement la mort faucha dans sa fleur ce fils bien-aimé.

Pourquoi Dieu a-t-il ravi à l'affection de tous cet homme d'élite et son jeune fils, c'est un des mystères de la Providence dont la sagesse est infinie, inclinons-nous et prions pour les amis perdus. Le Seigneur dans sa miséricorde infinie les recevra bientôt dans la béatitude éternelle, j'en ai la ferme espérance.

Vous tous qui les avez aimés, ne les oubliez pas dans vos prières.

Alexandre et Ernest Vinchon au revoir !

Discours de M. E. Mathelin

Messieurs,

C'est avec une bien vive émotion que j'ose élever la voix sur le bord de ces deux tombes, où le père et le fils sont réunis dans la mort par une catastrophe épouvantable.

Notre pauvre ami Vinchon était encore, il y a quelques jours, au milieu de nous et se réjouissait de partir pour un pays qu'il aimait, et où il allait depuis plusieurs années prendre un repos dont il avait tant besoin.

Il emmenait avec lui son jeune fils Ernest, bon et charmant jeune homme de 22 ans, sur lequel il fondait de belles espérances ; mais hélas ! le destin a de bien douloureuses surprises, au lieu de la santé que ce pauvre ami et son fils venaient chercher à St-Gervais, vous le savez Messieurs ils y ont trouvé la mort....

C'est au nom des anciens élèves des écoles d'arts et métiers que je viens dire un dernier adieu à celui dont le cœur fut si grand et l'intelligence si brillante.

Permettez-moi ici, Messieurs, de vous retracer à grands traits, la vie de celui que nous aimions tant.

Alexandre Vinchon est né au Cateau le 25 mars 1829 ; ses parents, travailleurs et intelligents, lui apprirent dès son jeune âge ce que c'est que l'honnêteté et la satisfaction du devoir accompli.

Il fut admis à l'Ecole de Châlons en 1844, il en sortit en 1847 avec une solide instruction tant théorique que pratique.

Rentré dans sa ville natale, il fut accepté comme volontaire dans les grands établissements de M. Seydoux, où il apprit successivement toutes les opérations que doit subir la laine pour l'approprier à la fabrication des tissus.

Après quelques années passées dans cet établissement il se sentit attiré vers le grand centre industriel de Roubaix et de Tourcoing. Avec le bon sens qui le caractérisait, il comprit qu'il ne suffirait pas de connaître la laine mais qu'il fallait aussi connaître les divers appareils mécaniques pour la travailler.

Dubrulle, l'un de ses amis d'école les plus dévoués, lui procure la facilité d'entrer chez son père qui était constructeur, et pendant un certain temps il suit en détails, comme un simple ouvrier, la fabrication de ces appareils.

Il entre ensuite en qualité de contremaître de filature chez M. Destombe.

En 1852, une des maisons les plus importantes de Roubaix cherche un jeune homme travailleur et intelligent pour prendre la direction de sa filature ; on propose notre ami qui s'est déjà fait une certaine réputation, il est accepté.

M. J.-B. Scrépel, l'honorable chef de cet établissement, ne fut pas longtemps à reconnaître l'intelligence et les capacités de son nouveau directeur tant au point de vue pratique qu'à celui des affaires.

Après quelques années d'expérience il en fit son associé.

Sous l'habile direction de Vinchon cette filature se transforme et prend une grande extension.

En 1861, M. Scrépel n'hésite pas à confier à Vinchon le bonheur de sa fille.

Aidé par la charmante famille dans laquelle il vient d'entrer, il crée cet immense peignage de l'Epeule dans lequel il concentre toute son activité d'esprit, toute son ardeur au travail. il rassemble là tous les perfectionnements connus jusqu'à ce jour dans ce genre d'industrie.

Malgré ses nombreuses occupations il trouve encore le temps de rendre des services à sa cité de prédilection.

Il est nommé vice-président de la Chambre de commerce de Roubaix, membre du Conseil supérieur de l'école nationale des arts industriels, secrétaire du conseil d'administration des propriétaires d'appareils à vapeur.

En 1884, les électeurs de Roubaix l'envoient au Conseil municipal qui le nomme premier adjoint au maire, fonction qu'il remplit pendant 8 années.

La grande rectitude de son jugement, le calme de son caractère, l'affabilité avec laquelle il reçoit tout le monde sans distinction de rang, sa grande générosité qu'il cache le plus possible, les services qu'il rend à ses camarades d'école soit pécuniairement soit en les admettant dans ses usines, les soins qu'il prend pour assurer la sécurité de son personnel ainsi que leur bien-être, ses vastes connaissances industrielles et commerciales le firent estimer de tous ses amis, de tous ses collègues et de la population ouvrière tout entière.

Si Vinchon eut les qualités d'un homme d'action et d'un bon citoyen, il eut aussi celles d'un bon père de famille.

Malheureusement il perdit de bonne heure l'épouse aimable et intelligente qu'il adorait : Elle lui laisse cinq jeunes gens, sous l'égide de sa bonté et de ses bons conseils ils grandissent, ils l'aiment parce qu'il sait se faire aimer et l'aident à surmonter la douleur qu'il ressentait de la perte de leur mère.

Il a la satisfaction d'unir ses trois charmantes filles à de jeunes industriels de Roubaix ; mais un nouveau malheur vient le frapper une de ces femmes meurt laissant une petite orpheline.

La vie ne laissait pas cependant d'être pour lui encore pleine de joies et d'espérances lorsqu'il a été frappé.

Tu n'es plus, mais ton souvenir, mon cher Alexandre, survivra dans le cœur de tes charmants enfants et de tous les membres de cette bonne et grande famille qui a pour chef vénéré M. J.-B. Scrépel dont tu étais la gloire; tu survivras aussi dans le cœur de tes nombreux amis et tu seras pour nos jeunes camarades l'exemple que peut produire une vie de persévérants efforts.

Cette foule nombreuse et recueillie qui s'est empressée de venir te rendre les derniers devoirs montre de quelle estime tu étais entouré. Puisse-t-elle apporter un adoucissement à la douleur de ta pauvre famille si cruellement éprouvée par la double perte qu'elle vient de faire.

Nous la prions de vouloir bien agréer nos plus vives sympathies et la part que nous prenons à son malheur.

Adieu cher Vinchon.

Adieu ou plutôt au revoir dans cette éternité promise aux hommes de travail et d'honneur.

Adieu pour tous.

Discours de M. Julien Lagache

Messieurs,

C'est avec la plus profonde douleur que je prends la parole devant cette tombe qui renferme la dépouille mortelle de celui qui, pendant de longues années, n'a cessé de me prodiguer les témoignages de la plus sincère amitié, du plus affectueux dévouement.

Ces marques de dévouement, ai-je besoin de le dire devant vous, Messieurs, je n'en avais pas seul le privilège. Vinchon était un homme cœur dans toute l'acception du mot et jamais il n'éprouvait une plus vive satisfaction que lorsqu'il lui était donné d'être utile aux autres.

Après les éloquents discours que vous venez d'entendre je ne m'étendrai pas sur les qualités aussi nombreuses que remarquables que possédait le malheureux ami dont nous déplorons la perte. Ma voix serait d'ailleurs impuissante à retracer tout ce qu'il y avait de noble et de généreux dans cette âme d'élite et mes paroles ne seraient que le bien faible écho des sentiments que nous éprouvons tous.

Permettez-moi seulement de rappeler brièvement les services que Vinchon a rendus comme membre du Conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts Industriels et comme membre de l'administration municipale.

Appelé à faire partie de la commission des Ecoles académiques, Vinchon était de ceux qui croient que dans une ville comme la nôtre, il est indispensable de procurer aux jeunes gens la facilité d'acquérir de bonne heure des connaissances théoriques et pratiques qui leur permettent de devenir d'abord d'utiles auxiliaires pour nos industriels, puis de se créer une place honorable au milieu de la grande famille Roubaisienne.

Il donna donc tous ses soins au bon fonctionnement des cours dont il avait la surveillance, il guida les professeurs, il encouragea les élèves et il fit profiter les uns et les autres des sages conseils que lui dictait sa grande expérience.

Au sein de la commission, ses avis toujours sagement muris, eurent une grande influence sur les décisions prises pour assurer la bonne marche des études.

Il contribua pour une grande part à la réalisation du projet ayant pour but de réunir en un seul faisceau les diverses parties qui composaient les anciennes écoles académiques pour en former, avec le concours de l'Etat, une Ecole Nationale des Arts Industriels.

Il entrevoyait que, sans augmentation de dépenses pour la ville, cette combinaison permettrait d'élargir le cercle de l'enseignement et d'établir ce dernier sur des bases plus solides.

Lorsque la convention avec l'Etat eut réalisé la transformation désirée, Vinchon continua avec le même zèle à prêter son concours à l'administration de l'Ecole; il assistait avec la plus grande assiduité aux séances du Conseil supérieur et il y prenait part aux discussions avec une compétence qui facilita la solution de bien des questions.

Sa perte sera vivement ressentie par ses collègues, elle laissera parmi eux un grand vide.

Comment rappeler ce que fut Vinchon comme membre de l'Administration municipale ?

Elu conseiller municipal en mai 1884, il fut immédiatement nommé premier adjoint : il conserva ces importantes fonctions jusqu'au mois de mai 1892, c'est-à-dire pendant huit ans.

Pour se faire une idée du travail considérable auquel il s'est livré pendant cette période, il faudrait énumérer presque toutes les délibérations prises par le Conseil municipal. Il faudrait citer les nombreuses séances de commissions qu'il présidait avec un tact si parfait.

Sans parler des questions les plus importantes telles que celles des eaux potables, de la construction d'un nouvel hospice, de l'érection de la gare, de l'Ecole nationale des Arts industriels, de l'épuration des eaux de l'Espierre, des tramways, etc., qui furent de sa part l'objet d'études très sérieuses et très approfondies, il tenait à examiner par lui-même toutes les questions soumises au Conseil municipal.

Délégué aux finances, il s'acquitta de sa mission qui lui était confiée avec un zèle qui ne s'est jamais ralenti un seul instant.

Il s'occupa de la préparation des budgets avec les soins les plus méticuleux, se faisant rendre compte des moindres détails, afin de pouvoir donner les renseignements qui seraient demandés. Soucieux des intérêts de la ville, il ne laissa jamais inscrire une dépense dont la nécessité ne lui était pas démontrée.

Il suivait avec la plus grande attention la marche des divers services au point de vue financier.

En dehors de ses attributions spéciales, Vinchon était appelé à donner son avis sur toutes les affaires dont l'administration avait à s'occuper. Ses conseils, toujours inspirés par son esprit juste et droit furent toujours pris en très sérieuse considération par ses collègues qui avaient la plus grande confiance dans son jugement.

L'assistance publique, quoiqu'il n'en fut pas chargé, avait pour lui un attrait tout particulier, aussi donna-t-il toujours volontiers et sans hésiter un avis favorable aux demandes de subsides formées par les administrations charitables.

Il éprouvait une grande satisfaction lorsqu'il pouvait venir en aide aux pauvres; aussi m'a-t-il dit souvent : « Lorsque j'aurai quelques années de plus et que je serai débarrassé du lourd fardeau des affaires, j'aimerai à faire partie de l'administration du Bureau de Bienfaisance. Il me semble que l'on doit être heureux de consacrer ses loisirs au soulagement des misères des autres. »

Cette pensée se passe de commentaires, mais elle dépeint bien le caractère de celui dont nous déplorons la perte.

De cet homme de bien nous ne pouvons désormais conserver que le souvenir, mais ce souvenir restera profondément gravé dans nos cœurs. En nous inspirant des beaux exemples qu'il nous laisse, nous honorerons encore sa mémoire.

Dieu lui a certainement donné là haut la récompense qu'il accorde à ceux dont la vie a été aussi bien remplie, aussi méritoire que la sienne. Il ne l'a pas séparé de son malheureux fils sur lequel il fondait de si grandes espérances et qui a été emporté avec lui dans l'épouvantable catastrophe.

Puisse cette importante manifestation, puissent les regrets unanimes dont elle est le témoignage, apporter un adoucissement à la profonde douleur de son honorable famille.

Adieu, cher Vinchon, adieu.

Discours de M. Kolb

Messieurs,

Quelques semaines nous séparent à peine des chaudes et vibrantes paroles que celui que nous retrouvons ici prononçait à l'Assemblée générale de l'Association des Appareils à vapeur, pour rappeler tout ce que cette institution doit à son fondateur.

Il vous surprendra peut-être que Vinchon ait aimé et tenu à présider cette réunion, car il était un grand modeste, et sa simplicité d'allures s'écartait volontiers de tout ce qui est formalisme ou représentation: mais, il avait pardessus tout l'amitié vaillante et vigoureuse; il l'avait aussi fidèle et survivante; et il considéra comme un devoir envers la mémoire de son vieil ami Cornut d'assumer publiquement, ce jour-là, toutes les responsabilités.

Cette mission accomplie, il rentra dans l'ombre, résista à toutes nos instances, et ne voulut que rester simple secrétaire de l'œuvre qu'il avait, en quelque sorte, reconstituée dans sa régularité absolue.

Vous savez, Messieurs, avec quel dévouement il s'y était consacré depuis la mort de Cornut : il s'y était donné tout entier avec ses belles qualités, son esprit sagace, juste et droit, sa simplicité, son calme et sa ferme loyauté : en un mot, lui livrant sans marchander tout cet ensemble si parfaitement équilibré qui était la caractéristique de cette belle nature.

Nous devions, hier, lui en dire publiquement merci au nom du Conseil; et voici qu'il me faut aujourd'hui lui dire adieu. Au nom de tous je le fais avec une émotion que je n'ai pas à expliquer, car elle nous est commune, en présence de cette fosse, où, dans cet effondrement de situation, d'affections et d'avenirs brisés, viennent se réunir dans un dernier et paisible sommeil, ce père et ce fils; l'un dans toute la force de l'âge et de l'expérience; l'autre plein des grâces de la jeunesse et des aspirations de l'adolescence.

Violemment séparés dans l'obscur, le subit et l'horrible d'un chaos incompréhensible, ils s'appelaient en vain l'un l'autre ; et leurs âmes se sont exhalées dans une dernière et commune pensée, celle de se rejoindre dans les régions aimées.

Elles s'y sont retrouvées pour se confondre dans la calme lumière du pays natal : elles y planent aujourd'hui sur nous, sur la famille éplorée, sur les amis consternés.

Ceux d'entre vous qui ont été plus que moi dans l'intimité de notre excellent collègue, les familiers qui m'entourent et qui longtemps ont été mêlés à son existence, vous diront, Messieurs, ce qu'il fut, par quelle puissance de travail, par quels efforts de persévérante volonté, il a conquis dans sa cité, dans le monde commercial et industriel, la haute situation qu'il occupait.

Je veux seulement, à cette heure suprême, ajouter à ces témoignages, celui de la société qu'il a si longtemps, et laissez moi le dire, si passionnément aimée. C'est du fond du cœur que je viens, en lui disant adieu au nom de ses collègues, rendre hommage à la mémoire de ce laborieux qui, par son talent, avait conquis une grande situation dans l'industrie; qui, par la sûreté et la droiture de son jugement, mettait nettement au point les questions les plus complexes, et s'était acquis les suffrages de ses concitoyens; enfin, qui, par le charme, la franchise et la bonté de son caractère, faisait chaque jour récolte de reconnaissances ou d'affections nouvelles.

C'était un homme de valeur, de travail, et d'honneur : c'était mieux que tout cela, Messieurs ; c'était un homme de bien, un cœur d'élite ; et ceux-là seuls laissent de leur passage au milieu de vous un large sillage de pure sérénité.

Discours de M. Crothers

Messieurs,

Lorsque la nouvelle de la catastrophe de Saint-Gervais parvint à Roubaix suivie presqu'aussitôt de l'annonce de la mort de notre cher concitoyen Alexandre Vinchon, un immense cri de douleur s'échappa de toutes les poitrines Roubaisiennes, mais nulle part l'émotion en fut plus vive que parmi ses collègues en industrie.

C'est qu'en effet, la corporation des peigneurs perd en Alexandre Vinchon un collègue des plus éclairés, un industriel éminent, un ami fidèle et courtois ; je n'ai pas à louer devant vous ses vertus privées; tous, nous nous souviendrons de la bonté de son cœur, de la droiture et de l'affabilité de son caractère.

Alexandre Vinchon ancien élève de l'Ecole de Châlons était bien le fils de ses œuvres.

Appelé à Roubaix pour diriger un établissement qui n'était pas le sien, il sût s'y distinguer à tel point qu'il en devint bientôt le chef en entrant dans la famille de notre respectable président d'honneur M. J.-B. Scrépel.

Lorsqu'Alexandre Vinchon créa l'établissement de peignage qui porte son nom, cette industrie était à ses débuts en France. Il eût donc à lutter contre bien des difficultés, mais il sût vite prendre rang parmi les premiers de ces hommes qui tiennent ferme et haut le drapeau de l'industrie roubaisienne.

Il obtint à toutes les expositions internationales les plus hautes récompenses, et, lorsque les difficultés provenant de la lutte trop vive que les peigneurs se faisaient entre eux se fit sentir, il fut l'un des premiers à collaborer à la formation de notre corporation des peigneurs du Nord de la France.

De même que dans sa vie publique, il ne fut jamais passionné pour telle ou telle forme de gouvernement et qu'il voulût avant tout l'union et la concorde des classes entr'elles, de même au sein de notre corporation, il représenta toujours l'élément de la conciliation, de la paix et du travail.

Lorsqu'un différend se présentait entre industriels et commerçants, et qu'il fallait recourir à une expertise amiable, immédiatement on songeait à Vinchon et quelquefois avec une telle spontanéité chez les deux parties qu'il devenait expert et juge unique.

S'agissait il d'un partage de famille, d'une estimation de valeurs industrielles, de suite, on avait recours à son esprit judicieux, à sa compétence incontestée. Que de services de cette nature il a rendus, toujours avec loyauté et désintéressements !

S'il est une vertu peu commune dans notre fin de siècle où l'on aime tant l'ostentation c'est la modestie. Vinchon sut la pratiquer ; son train de vie était simple, plutôt en dessous de sa position sociale ; mais s'il s'accordait peu à lui-même, il faisait large la part des pauvres et des ouvriers ; il aima sincèrement la classe laborieuse et se montra toujours soucieux d'apporter dans ses usines tout ce qui était de nature à améliorer le sort moral et matériel des travailleurs.

Pendant la guerre de 70, en temps d'épidémie, toujours sa bourse fut ouverte pour soulager la misère.

En temps ordinaire, les caisses de secours pour les malades, des ventes de denrées et de vêtements à prix réduits furent organisées par lui pour ses ouvriers.

Je prie Dieu qu'il accueille près de Lui cette âme d'élite et lui donne l'éternelle récompense due à ses mérites; nous pouvons dire déjà de lui : il a vécu de la vie du Juste et il ne laisse après lui que des regrets.

Que ses enfants, que toute sa famille veuillent bien chercher dans ce témoignage public des sentiments que nous éprouvons, quelque adoucissement à leur douleur! Au nom de la Corporation des Peigneurs nous leur exprimons notre vive et profonde sympathie.

A une heure et demie, la cérémonie était terminée.

LA CRÉATION D'UN TROISIÈME CANTON A ROUBAIX. — L'*Officiel* de jeudi promulgue la loi suivante :

« Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

» Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

» Art. 1er. — Les communes de Roubaix, Wattrelos, Croix et Wasquehal formeront trois cantons.

» Les limites de ces cantons sont fixées selon les lignes tracées au plan ci-annexé, savoir :

1° Canton de Roubaix-ouest. — Toute la partie du canton ouest actuel limitée par la Grande-Place, la rue de la Gare, le chemin de fer, la place de la Patrie, la rue d'Alsace et le boulevard de la République.

» 2° Canton de Roubaix-est. — Toute la partie du canton est actuel limitée par la Grande-Place, la Grande-Rue, la place Nadaud, la rue de Wattrelos et le chemin vicinal de grande communication n° 9, dans sa traversée de la commune de Wattrelos jusqu'à la frontière belge.

» 3° Canton de Roubaix-nord. — Ce canton sera formé par une emprise sur les deux cantons actuels et déterminé par les limites suivantes : boulevard de la République, la rue d'Alsace, la place de la Patrie, le chemin de fer, la rue de la Gare, la Grande-Place, la Grande-Rue, la Place Nadaud, la rue de Wattrelos et le chemin vicinal de grande communication n° 9, dans sa traversée de la commune de Wattrelos jusqu'à la frontière belge.

» Art. 2. — Le canton nouveau Roubaix nord formera un arrondissement de justice de paix. Les cantons nouveaux Roubaix ouest et Roubaix est seront réunis dans un seul arrondissement de justice de paix.

» Art. 3. — Les notaires ayant leur résidence dans l'un des trois cantons de Roubaix auront le droit d'exercer dans les trois circonscriptions cantonales.

» La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

» Fait à Paris, le 20 juillet 1892.

» CARNOT.

» Par le Président de la République :

» *Le président du conseil, ministre de l'intérieur,*

» ÉMILE LOUBET.

» *Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,*

» L. RICARD. »

Par application de la loi du 20 juillet 1892, qui crée un nouveau canton à Roubaix, les électeurs des trois cantons de Roubaix sont convoqués pour le 7 août à l'effet d'élire leurs conseillers généraux et d'arrondissement.

Conseil municipal. — La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au vendredi 29 juillet.

La fête des Fabricants. — La mairie vient de faire afficher l'avis suivant :

« Le maire de la ville de Roubaix, après s'être entendu avec M. le Président du Conseil de Prud'hommes, a l'honneur d'informer ses concitoyens que la fête dite « des Tripiers » aura lieu le Lundi 8 Août prochain. »

Les vaccinations et revaccinations. — Nous apprenons que le service extraordinaire de vaccine est prolongé de 8 jours.

Les habitants qui n'ont pas encore pu se faire vacciner ou revacciner pourront donc profiter de ce service gratuit le dimanche 24 juillet, de 10 heures à midi, et de 3 à 5 heures du soir, ou le lendemain lundi de 6 à 8 heures du soir.

Une réunion publique électorale au Pile. — On peut lire en divers endroits l'affiche suivante, apposée dans la journée de mercredi :

« Parti ouvrier (section roubaisienne). Jeudi, 21 juillet, à 8 heures du soir, salle du Palais, au Pile. Réunion publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen Adolphe Desobry, adjoint au maire. Ordre du jour : Elections aux conseils d'arrondissement et général. *Signé :* La commission du groupe l'*Union ouvrière*. »

Nous reproduisons, sous toutes réserves, les lignes suivantes publiées par le *Courrier de Fourmies* :

« Hier soir, un conseiller municipal de Roubaix portant sa garde-robe dans un mouchoir et cherchant du travail, s'est présenté au bureau du *Courrier*. Sans ouvrage et sans un sou, cet élu du peuple roubaisien « avait faim !... »

— Quel malheur, disait-il, qu'à Fourmies, le Parti ouvrier ait commis la colossale sottise de ne pas s'appuyer sur le *Courrier* ! On le reconnait aujourd'hui à Roubaix ! »

Il n'était bruit, dans la soirée de mercredi, que d'un drame au couteau qu'on disait s'être déroulé près du pont du canal du Fresnoy, à proximité du château de Mme Constantin Descat. On disait qu'à la suite d'une discussion un ouvrier avait été frappé par un autre de plusieurs coups de couteau qui avaient occasionné la mort.

Un de nos reporters s'est rendu à l'endroit indiqué, et, renseignements pris, il ne s'agissait que d'une simple rixe dans laquelle un ouvrier avait reçu, à la figure, un violent coup de poing d'où le sang s'échappait en abondance. Comme on le voit, l'affaire avait été singulièrement grossie.

Un accident rue des Parvenus. — Un accident s'est produit, mercredi matin à onze heures, rue des Parvenus. Un vieillard septuagénaire, Jean-Baptiste Verplancke, a fait une chute si malheureuse en voulant monter sur le trottoir, qu'il s'est fracturé la jambe ; relevé aussitôt par des passants, témoins de l'accident, il fut conduit dans une maison voisine, où il reçut des soins empressés en attendant le docteur qu'on était allé chercher ; celui-ci, après avoir examiné la blessure, conseilla à Verplancke d'entrer à l'hôpital, mais le vieillard préféra être transporté chez son fils, qui demeure rue Pierre-de-Roubaix ; on accéda à son désir.

Un accident rue Pellart. — Mercredi après-midi, vers quatre heures, une femme d'un certain âge est tombée du trottoir, la tête sur le sol, au coin de la rue Pellart et de la rue Saint-Antoine, et s'est fait au visage une blessure assez grave, d'où le sang s'échappait avec abondance. Des passants s'empressèrent de la relever, et M. Olivier Branquart, adjoint au maire, qui survint au même moment, remit à la blessée sa carte avec quelques mots, pour qu'on pût la conduire au Bureau de bienfaisance, où plusieurs personnes s'offraient généreusement de l'accompagner. La pauvre femme reçut dans cet établissement les soins les plus dévoués, jusqu'à ce que son état lui permit de regagner son domicile.

Un accident rue Nain. — Mercredi soir, vers dix heures, une voiture descendait la rue Nain, se dirigeant vers la Grand'Place. Comme le pavé était glissant et comme la pente en cet endroit est assez rapide, le cheval glissa et tomba. Le cocher qui se trouvait sur le siège fut projeté sur les grès et, dans sa chute, il reçut des contusions multiples sur tout le corps. Malgré ses blessures, il a pu remonter sur sur le siège et a regagné son domicile.

Tombée malade. — Mercredi matin, vers dix heures, une jeune fille de quinze ans, Adéline Broze, coupeuse en velours, employée dans un établissement de la Grande-Rue, était occupée à son travail quand elle fut prise d'une violente crise de nerfs et tomba inanimée sur le sol, ne donnant plus signe de vie. Ses amies de travail s'empressèrent autour d'elle et malgré les soins énergiques qui lui furent prodigués, on ne put lui faire reprendre connaissance. Un médecin ne tarda pas à arriver. Il parvint, au bout d'un quart d'heure, à lui faire prendre un cordial énergique, et la fit transporter ensuite en voiture à son domicile, boulevard de Metz.

Un accident de voiture Grande-Place. — Un camion attelé de deux chevaux et conduit par M. Adolphe Masse, suivait mardi matin, vers onze heures, le contour de l'église Saint-Martin, à une allure assez rapide. Arrivé sur la Grande-Place, l'un des chevaux alla s'abattre sur le car venant de Tourcoing, en brisant un carreau de vitre. Heureusement le conducteur du camion put maintenir ses chevaux et aucun accident de personne n'est à déplorer.

Un voyageur sans gêne. — Un employé de commerce, M. Constant C..., demeurant rue de Lannoy, descendait, mardi soir, vers dix heures et demie, du train venant de Tourcoing, légèrement pris de boisson. L'employé lui ayant réclamé son ticket, M. C... déclara ne pas en avoir. Invité à payer, il déclara qu'il n'avait pas d'argent; les agents de service l'écrouèrent au dépôt.

Arrestation d'une expulsée. — La police a procédé à l'arrestation d'une nommée Clémentine Corbu, âgée de 56 ans, ménagère, demeurant à Mouscron, pour infraction à un arrêté d'expulsion en date du 20 novembre 1886.

Une disparition. — Un jeune homme de 15 ans, Emile Vandembroche est disparu, depuis vendredi soir, à la sortie de son ouvrage ; il était vêtu d'une casquette à carreaux noirs et blancs, d'une veste noire, d'un pantalon en velours, de bottines à lacets ; il parle le français et le flamand; il demeurait chez ses parents, rue Darbo, 8.

Communications diverses

« **Mélomanes roubaisiens** ». — La commission administrative prie MM. les sociétaires de bien vouloir se rendre le jeudi 21 courant à 8 h. 1/2 précises au kiosque de la place de la Liberté pour l'exécution des chœurs. (Concerts d'été)

« **Fanfare Delattre** ». — Les musiciens de la *Fanfare Delattre* sont priés de se trouver à 8 h. 1/2 précises au kiosque de la place de la Liberté pour le concert public, n'importe quel temps il peut faire.

Le Rob Lechaux Enrichit le Sang

Mais les contrefaçons de cet excellent produit sont nombreuses. On les évitera sûrement si avant de l'acheter on demande à l'inventeur, M. Lechaux, Pharmacien à Bordeaux, l'étude intéressante (54e édition), qu'il a publiée sur le sang, ses altérations et leur traitement. 29520

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

La fraude des volailles. — Le sous-brigadier Dubois et le préposé Lemaire de la douane de Wattrelos Houzarde, étant de service hier vers six heures du matin au chemin Hespel, à quelques mètres de la frontière, virent sortir d'une maison située sur la commune d'Herseaux (Belgique) et prendre le chemin mitoyen, puis pénétrer par ce même chemin détourné du bureau et situé en avant de ce dernier, un jeune garçon porteur d'un panier, flairant quelque chose d'anormal, les douaniers s'approchèrent de lui et, visitant le panier, ils constatèrent que celui-ci contenait 8 coqs de provenance étrangère.

Le jeune garçon déclara se nommer Arthur Vandenberghe, être âgé de 13 ans, demeurer à la Houzarde, commune de Wattrelos, et avoir été envoyé en Belgique par son père pour y chercher cette volaille qui était destinée à leur commerce. Vandenberghe fut maintenu en état d'arrestation et les marchandises mises en fourrière par les soins de M. Perriot, receveur des douanes.

Arrestation d'une fraudeuse. — Les préposés Duhez et Descamps, étant de service, hier, vers 3 heures, à la pâture Pollet, ont arrêté la nommée Marie Loison, bâcleuse, âgée de 18 ans, demeurant à Roubaix, rue Rossini, 23, qui était porteuse d'une grande quantité de café vert de provenance étrangère. Cette jeune fille, sera, de plus, poursuivie pour outrages et rebellion suivie de coups envers les douaniers.

TOURCOING

M. François Masurel-Jonglez adresse cette profession de foi aux électeurs du canton de Tourcoing-Nord :

« *A Messieurs les électeurs du canton Nord,*

» Monsieur Charles Jonglez, en dépit des vives instances dont il a été l'objet et auxquelles je m'étais filialement associé, renonce à solliciter le renouvellement de son mandat de conseiller général qu'il a si dignement rempli pendant quinze ans.

» De nombreux amis ont pensé que je devais briguer l'honneur de lui succéder.

» En cédant à leurs trop-bienveillantes sollicitations, je considère comme un devoir strict et comme un acte de franchise indispensable de vous exposer en quelques mots mes opinions et mes idées quant à la politique en général ; celle-ci n'existant d'ailleurs, à l'assemblée départementale qu'à l'état de vœu.

» De tout temps, j'ai été fermement acquis aux idées républicaines, mais je veux la République éclairée, tolérante et largement ouverte à toutes les bonnes volontés.

» Profondément respectueux de la religion, je tiens à ce qu'elle puisse s'exercer en toute indépendance, de même que je veux pour tous la liberté de conscience que je considère comme un droit sacré.

» Industriel et membre de la Chambre de commerce, j'invoque surtout ces deux titres auprès d'électeurs dont les intérêts sont étroitement liés aux décisions prises par les Pouvoirs publics, et l'on sait qu'en pareille matière les avis des Conseils généraux ont toujours un grand poids.

» Au point de vue agricole, le canton-Nord si important comme culture peut être assuré de mon zèle pour la défense de ses intérêts.

» Issu d'une des vieilles familles du pays, nul n'a plus que moi l'amour de notre ville et je me garderai bien d'oublier que dans les communes environnantes on retrouverait encore plus d'un ami de mes ascendants.

» *Electeurs ouvriers,*

» Ceux d'entre vous qui me connaissent savent que je vous suis sincèrement attaché et que je n'ai jamais négligé l'occasion de resserrer les liens d'affection et d'estime qui, suivant moi, doivent unir les patrons et leur personnel.

» Vous pouvez en tout temps compter sur ma sympathie et mon concours le plus désintéressé vous est acquis d'avance chaque fois qu'il s'agira de sauvegarder justement vos droits,

« *Electeurs du canton Nord,*

» En mettant à votre service mon dévouement et ce que je puis posséder d'aptitudes j'ai surtout le désir de collaborer dans la mesure de mes moyens à l'œuvre de l'apaisement politique et social sous le drapeau de la République; je fais appel à tous ceux d'entre vous qui partagent ces vues et qui, comme moi, souhaitent le calme et la prospérité du pays.

» Vive la France! Vive la République!

» François MASUREL-JONGLEZ,
» *Industriel,*
» *Vice-Président de la Caisse d'Epargne,*
» *Secrétaire de la Chambre de commerce.* »

L'élection au conseil d'arrondissement. — On nous apprend que M. Varrasse, maire de Mouveaux, pose sa candidature au conseil d'arrondissement, dans le canton sud, contre M. Vincent, conseiller sortant.

Les concours de l'Académie de musique. — Voici les résultats du concours de mardi soir :

Classe de cor, professeur, M. Mager, 1re division,